



Actualité 3 juillet 2017

Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

✓ **REFORME DU CODE DU TRAVAIL PAR ORDONNANCE : DES PRECISIONS AU CARACTERE ENCORE TRES GENERAL**



À l'occasion de l'adoption par le conseil des ministres du projet de loi d'habilitation à réformer le code du Travail par ordonnances, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a rendu public un point d'étape après le premier cycle de concertation avec les partenaires sociaux.

→ [En savoir plus.](#)

✓ **LE LANCEMENT D'ORANGE BANK REPORTE A SEPTEMBRE**



Stéphane Richard vient d'annoncer le report du lancement commercial grand public d'Orange Bank.

→ [En savoir plus.](#)

✓ **HOMMAGE A SIMONE VEIL**

Simone Veil est décédée ce 30 juin. L'UNSA présente ses condoléances à sa famille et salue sa mémoire.

En portant la loi du 17 janvier 1975 dépénalisant le recours à l'avortement en France, sept ans après la loi Neuwirth autorisant la contraception, Simone Veil restera à jamais l'une de celles par laquelle les droits des femmes, à commencer par celui d'avoir la maîtrise de son corps, auront franchi une étape décisive vers l'égalité.

Européenne convaincue, première Présidente du Parlement européen en 1979, elle aura aussi contribué, à travers son action dans la Fondation pour la mémoire de la Shoah, à faire du combat pour la dignité humaine et le respect des droits humains, un devoir pour tout démocrate

✓ **GEL DU POINT D'INDICE : MAUVAISE NOUVELLE, MAIS PAS UNE SURPRISE !**



L'UNSA Fonction Publique est attachée à l'augmentation de la valeur du point d'indice, base des rémunérations des 5,4 millions d'agents publics. Elle prend acte du gel de cette valeur, déjà évoqué par le ministre de l'Action et des Comptes publics lors de sa rencontre avec l'UNSA, le 24 mai dernier, au regard de l'évolution du déficit budgétaire que devait préciser l'audit des finances publiques.

→ [En savoir plus.](#)

UNSA ORANGE



UNSA TELECOMS



UNSAINFO

Ce message et, le cas échéant, les pièces jointes sont destinés à l'usage exclusif de son destinataire.
Si vous n'êtes pas le destinataire, merci de prendre contact immédiatement avec l'expéditeur et de supprimer ce message : toute lecture, exploitation, ou transmission non autorisée de ce message est rigoureusement interdite.
Conformément aux articles 38 à 40 de la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification aux informations vous concernant auprès de l'UNSA Orange.

Si vous le souhaitez, vous pouvez [ne plus recevoir cette lettre d'informations en vous désabonnant.](#)